

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Conseillers élus : **11**
Conseillers en fonction : **7**
Conseillers présents et représentés : **5**

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-
KOCHERSBERG**
**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 05/11/2025

Secrétaire de séance : Nathalie GEIGER

PV Séance du 27 Février 2026

Etaient présents :

Le Maire : Alain NORTH

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Thomas ROECKEL,

Les conseillers : Benoit REGEL, Frédéric SPILL

Absents excusés : Hervé OUVRARD, Stéphanie MATHERN

1) Approbation du PV de la séance du 14/11/2025

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

2) Approbation du CFU (compte financier unique) 2025 - budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune, lequel

Peut se résumer ainsi

Section Fonctionnement	
RECETTES	304 853.89
DEPENSES	245 582.76
Résultat de l'Exercice	59 271.13
Report Antérieur	38 533.32
Résultat Cumulé de Clôture	97 804.45

Section Investissement	
RECETTES	317 194.08
DEPENSES	277 821.50
Solde d'exécution de l'exercice	39 372.58
Report Antérieur	- 80 752.82
Solde d'exécution cumulé de fin d'exercice	- 41 380.24

Solde cumulé pour l'exercice	56 424.21
Solde cumulé de clôture	22 027.51

Après s'être fait présenter le budget primitif 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) S'assurant que le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 a été repris dans les écritures ;

Le maire quitte la salle pour permettre au Conseil Municipal de délibérer,

Le Conseil Municipal à 4 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre

Valide le fait que la présidence de séance soit assurée par M. Thomas ROECKEL, 2^{ème} adjoint au maire

Constata la concordance des chiffres produits et résultats produits par le comptable avec ceux produits par l'ordonnateur au sein du compte financier unique

Déclare que le compte financier dressé par le Maire pour l'exercice 2025 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

Approuve le compte financier unique de l'exercice 2025

3) Compétence délivrance d'une Déclaration Préalable

Considérant que M. NORTH Julien, fils de M. NORTH Alain, Maire, a déposé une déclaration préalable de travaux référencée DP 067 542 26 R 0005, il appartient au Conseil Municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision de se prononcer sur la délivrance de la Déclaration Préalable à l'issue de la phase d'instruction. Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner Mme Nathalie GEIGER à cet effet ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés

Prend acte de dépôt par M. NORTH Julien d'une demande de Déclaration Préalable référencée DP 067 542 26 R 0005

Désigne Mme Nathalie GEIGER en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme et la charge de prendre la décision de se prononcer sur la délivrance de la Déclaration Préalable à l'issue de la phase d'instruction ;

4) Divers

Préparation des Elections Municipales du 15/03/2026

Le Maire
Alain NORTH

La Secrétaire de Séance
Nathalie GEIGER

